

MERCREDI 25 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre
à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur **Gérard PIOCH**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2020

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique, BARBASTE
PAUL-Hugues, BAUTISTA Olivier, BOLANO Francis, CASAL Laetitia,
CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, HERNANDEZ
Delphine, PACKHAM Ann, , PEYRAC Laurent, Patrick WOJNAROWSKI

Absents excusés : PEROCHEAU Sabrina et ALVAREZ Jennifer

Procurations :

Secrétaire : CHAMPION Roger

Objet : Arrêté de police et urbanisme CCRLCM :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une loi prévoit de céder à la
CCRLCM les pouvoirs de police du maire. Le conseil municipal refuse à l'unanimité.

Objet : Régie logements communaux et dématérialisation des paiements cantine et garderie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la perceptrice de Lézignan a jugé
illégal la délibération nommant Me MARTINEZ régisseur de recette des loyers et a
suspendu les paiements au profit de Maître BAYLE dans le sens où un huissier ne peut
pas percevoir des fonds publics. Par conséquent, et ce depuis le début du mois de
Novembre, les paiements doivent se faire à la perception de Lézignan et les titres de
recettes seront faits par la Mairie. La gestion des logements sera donnée à maître
Martinez.

La perceptrice a aussi fait part à monsieur le Maire qu'elle va mettre en place assez
rapidement un paiement dématérialisé des factures de cantine et de garderie. Les
paiements pourront s'effectuer en ligne, ce qui facilitera la gestion des régies.

Objet : Véolia :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de la part de Véolia
concernant la mise aux normes du réservoir du château d'eau. En effet, il convient de
sécuriser au maximum cet endroit afin d'éviter des problèmes de potabilité de l'eau en cas
d'intrusion. Le devis pour cette prestation s'élève à 4575.60 €, le conseil municipal accepte.

Objet : Chemin du moulin et trottoirs :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission travaux a reçu monsieur
CONSTANS de l'ATD 11 pour faire le point sur la traversée du village et les trottoirs.
Des panneaux de cédez le passage seront mis en place sur les rues principales. Certains
trottoirs dans le village sont dangereux et abîmés et occupés et création de places de parking il
convient d'étudier les travaux à y faire.

Un administré, Monsieur GUILHEM, demande à ce que le chemin rue des Moulins soit refait et élargi aux normes avec minimum 3 mètres de largeur pour pouvoir y passer et accéder à son habitation. Ce chemin est communal. Il convient de voir la réglementation et faire faire des devis pour effectuer ces travaux. Il convient aussi d'entamer une concertation avec les riverains et demander une étude à un géomètre.

Objet : Création parking :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des places de parking sont en train d'être réalisées sur l'Avenue Henri Martin, le long du cimetière. D'autres propositions de lieux sont faites comme sur le terrain de la fondation Bernard Embry mais cela dépend du conseil d'administration de la fondation.

Objet : Abris bus :

Monsieur le maire, devant le nombre important d'enfants prenant le bus le matin, propose au conseil municipal de s'entretenir avec Monsieur DIDIER qui vit face à la mairie, afin de voir si il ne voudrait pas nous céder un bout de terrain pour pouvoir y faire un abris bus. Le conseil municipal accepte et autorise monsieur le Maire à en parler à Monsieur DIDIER.

Objet : Photocopieurs :

Des entreprises ont démarché la mairie concernant les photocopieurs. Certains peuvent faire réaliser à la commune de sérieuses économies. Rendez vous est pris avec une de ces sociétés au mois de Janvier 2021 avec un gain possible de presque 8000 euros sur la fin du contrat soit 3 ans restant. Le conseil municipal accepte.

Objet : Concours illuminations de Noël :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lire un règlement, qui est basé sur celui de la commune de Fabrezan (mise au courant) afin de mettre en place sur la commune un concours d'illuminations de noel. Le conseil municipal accepte et monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux récompenses qui peuvent être faites.

Objet : Lits de camps :

Le conseil municipal est informé qu'il serait bien que la commune aie, en cas de crise, quelques lits de camps. Le conseil accepte et décide l'achat de 5 lits.

Objet : Nappe de la salle officielle du Conseil Municipal :

La nappe de la salle du conseil municipal est ancienne et assez terne. Monsieur le Maire propose de la remplacer. Le prix s'élève à 708 € HT. Le conseil municipal accepte.

Objet : Tractopelle :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'on lui a proposé un tractopelle d'occasion à 35000 €. Ce tractopelle est de la marque CATERPILLAR. Monsieur BAUTISTA fait part des échos qu'il a eu concernant cette marque. Il propose de se renseigner.

Objet : Problème des chats errants ou en divagation et stérilisation :

Vu le nombre de chats errants et divagants sur la commune, une étude est faite sur la commune avec une association pour une stérilisation de ces derniers et voir la convention que nous avons avec la SPA pour résoudre ces problèmes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE